Objectif :

L'objectif de ces spécifications, à l'intention des services techniques et des maîtres d'œuvre consiste à produire un DCE « prêt-à-être-dématérialisé » à la source, en évitant les manipulations inutiles et en simplifiant le travail du service « marchés publics » en aval.

Les techniques d'optimisation imposées sont héritées des bonnes pratiques bureautiques et de la prise en compte des particularités de l'environnement internet, en particulier pour les entreprises ne disposant pas de connexion large bande.

Organisation d'un DCE en dossiers et sous-dossiers

Le DCE doit être contenu dans un dossier, lui-même pouvant contenir des sous-dossiers.

Au moment de la mise en ligne, si celle-ci se fait de façon globale, en ne faisant qu'un seul « Parcourir », l'arborescence du dossier pourra contenir 2 niveaux de sous-dossiers.
Si celle-ci se fait en téléchargeant chaque sous-dossier séparément, par exemple pour les lots, chaque sous-dossier pourra alors comporter 2 niveaux de sous-dossiers.

Ces dossiers et sous-dossiers n'ont pas besoin d'être compressés à l'avance, l'application AWS-Achat effectue de toute façon la compression au moment du chargement.

Marchés allotis

Dans le cas de marchés à lots, si le dossier dépasse les 30 Mo, en version compressée, il est souhaitable de « fragmenter » les pièces spécifiques, dans des sous-dossiers spécifiques à certains lots, afin de les fournir aux seules entreprises concernées.

Plan du DCE selon AWS

|_ DCE_Affaire_XYZ

|_ PIECES COMMUNES

|_ RC (et ses annexes éventuelles)

|_ PLANS

|_ Version Autocad

|_ Version Acrobat

|_ LOT-1

|_ LOT-3

Certains lots peuvent très bien ne pas justifier de pièces spécifiques s'ils sont complètement traités dans les pièces communes.

CONVENTION DE NOMMAGE

Les noms de dossiers et de fichiers ne comporteront **ni espace, ni accents**, ni caractères spéciaux (/,\ ;:. ?*+……)

Pour séparer 2 mots utiliser le caractère « - » (tiret HAUT, sous le 6)

Eviter les noms longs qui compliquent la lecture des dossiers et peuvent être incompatibles avec les systèmes informatiques de certains soumissionnaires.

En effet Windows est limité à 256 caractères pour la longueur totale d'un chemin, or votre DCE sera peut-être logé dans une arborescence déjà longue, qui ne dépend pas de vous.

CONVENTION DE FORMAT

Les documents qui n'ont pas besoin d'être renseignés par le soumissionnaire (RC, CCAP, CCTP,….) seront produits au format Acrobat, en les protégeant contre les copier-coller, et ce afin que ces documents ne puissent être transposés et le cas échéant modifiés.

Les documents ayant besoin d'être renseignés (BPU, Cadre de réponse, AE, DC4, DC5,…) seront produits aux formats Word ou Excel, sous la forme de formulaires protégés, afin que seules les zones à renseigner soient accessibles, et que le soumissionnaire puisse directement compléter le document en question, et le sauvegarder en vue d'une soumission matérielle ou dématérialisée.

OPTIMISATION DES DOCUMENTS

Le maître d'œuvre, ou les services techniques, devront produire des formats optimisés pour la diffusion par internet.

Intégration d'images ou de plans dans un document bureautique

Evitez l'incorporation d'images ou de plans en haute définition dans un document bureautique, comme word, y compris si ce document doit ensuite être transformé en Acrobat.

En effet même si la taille apparente de ces images est réduite pour n'occuper qu'une petite surface, elles conservent leur poids avant incorporation, et si elles sont répétées sur un en-tête par exemple, peuvent conduire à des surcharges pondérales massives difficiles à exploiter par internet.

Les images et les plans seront donc optimisés à la taille d'utilisation avant leur incorporation dans le document, et l'on évitera de répéter une illustration sur chaque page aux seules fins de la décoration.

Seuls les plans destinés à être « tracés » peuvent mériter une définition supérieure, et dans ce cas ils seront rangés dans le dossier PLANS.

Conversion au format Acrobat Reader

Au moment de la conversion sous Acrobat adopter une densité de 300 dpi maximum.

Si les illustrations n'ont pas de vocation de mesure ou d'impact direct sur l'établissement du devis, la densité de 150 dpi devra être retenue.

Utiliser des polices standard (pas de word'art), et ne pas transférer les polices dans le document.

Nota : Ne scannez pas un document papier pour le transposer ensuite au format Acrobat… … sauf si vous ne disposez plus des formats bureautiques d'origine !

En effet dans ce cas les documents seront très lourds, et très difficiles à exploiter par l'entreprise, qui tant qu'à faire préfèrera disposer d'une copie papier des originaux.

FORMAT DES PLANS

Les plans seront rangés dans le sous-dossier « Plans » afin d'en faciliter le repérage, aussi bien pour les livraisons par CD-ROM que par dossier compressé téléchargé via Internet.

Les plans pourront être fournis au format AUTOCAD et ACROBAT dans des sous-dossiers différents du dossier PLANS. Si une seule version devait être fournie, donner la priorité au format ACROBAT.

FORMAT DES IMAGES

Les images intégrées au document seront de préférence au format « jpg », avec une compression moyenne à faible, ou au format « gif ».

Les images destinées à être exploitées sur écrans ne doivent pas dépasser 75 dpi, celles destinées à être exploités sur papier ne doivent pas dépasser 300 dpi (limite des imprimantes).

Sont à éviter les formats non optimisés comme le « bmp », et à proscrire les formats de type « tif », « psp », « psd », qui n'ont pas pour vocation la diffusion sur internet, et qui sont typiquement 10 à 100 fois plus lourds qu'un fichier jpg de même qualité.

LIVRAISON DU DCE

Le DCE ainsi constitué sera livré sur CD-ROM, compatible PC et MAC de telle façon qu'il ne contienne aucune pièce ou référence autres que celles devant être transmises aux entreprises.

Le cas échéant ce CD-ROM pourra être dupliqué par l'acheteur public, ou par le maître d'œuvre afin de diffuser le DCE sous cette forme plutôt que sous forme papier.

CORRECTIONS DE DERNIERE MINUTE

Dans l'hypothèse où il s'avère nécessaire d'effectuer des corrections de dernière minute sur les épreuves soumises par le maître d'œuvre, celui-ci s'engagera à produire une nouvelle version numérique complète corrigée sur CD-ROM exploitable au format PC ou MAC.